

**Procès-verbal du Conseil d'établissement  
École Eurêka  
Le mercredi 29 mai 2013**

**Sont présents :**

- Mesdames Chantal Savoie, enseignante  
Isabelle Giard, enseignante  
Josée Laverdière, technicienne en éducation spécialisée  
Manon Arsenault, responsable du service de garde  
Mélanie Gélinas, parent  
Lucie Piédalue, parent
- Messieurs Danny Aubin, parent  
Manuel Paços, enseignant  
Luc Touchette, parent  
Pascal Viscogliosi, parent  
Serge Tétrault, membre de la communauté

**Formant quorum**

- Mesdames Valérie Daigle, directrice  
Manon Turgeon, directrice-adjointe

**Sont absents :**

- Mesdames Danielle Du-Sablon, enseignante  
Mélanie Bouthillette, parent
- Messieurs Dominic Papin, enseignant  
Yves Deslongchamps, parent

**1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum a 19h36****2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CE-12-13-63

Il est PROPOSÉ par madame Josée Laverdière, APPUYÉ par madame Manon Arsenault

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité**

**3. Parole au public**

Pas de public présent.

**4. Adoption du procès verbal du 17 avril 2013**

CE-12-13-64

Il est PROPOSÉ par madame Chantal Savoie, APPUYÉ par madame Mélanie Gélinas

**D'ADOPTER** le procès-verbal du 17 avril 2013 tel que proposé.

**Adopté à l'unanimité**

**5. Suivi(s) de la dernière réunion****5.1. Parc-école**

Madame Valérie Daigle désire faire l'inauguration du module de jeux. Étant donné que le module est déjà utilisé depuis quelques mois, il est proposé d'effectuer un montage photos et de faire parvenir le tout aux médias locaux afin de pouvoir remercier tous les commanditaires. Madame Josée Laverdière assistera madame Valérie Daigle pour cette démarche.

**6. Inscriptions 2013-2014**

Madame Valérie Daigle nous informe que le terrain pour la nouvelle école n'a pas été trouvé par la commission scolaire et que la construction éventuelle ne sera pas terminée pour la prochaine année. Ce qui implique que l'école devra accueillir de nouveau 22 groupes qui seront répartis de cette façon :

- 4 classes du préscolaire
- 4 classes de 1<sup>re</sup> année
- 3 classes de 2<sup>e</sup> année
- 1 classe jumelée de 2<sup>e</sup> -3<sup>e</sup> année
- 2 classes de 3<sup>e</sup> année
- 3 classes de 4<sup>e</sup> année

- 3 classes de 5<sup>e</sup> année
- 2 classes de 6<sup>e</sup> année (Anglais 40 %, autres matières 60 %)

Madame Valérie Daigle prévoit qu'environ une dizaine d'élèves de différents niveaux devront être transférés vers d'autres écoles.

## 7. Les règlements de l'école

Madame Manon Turgeon nous présente le nouveau code de vie. Les règles de vie demeurent les mêmes et sont formulées de façon positive, alors que les infractions sont formulées négativement.

Le protocole d'intimidation a été mis à jour en fonction de la loi 56. C'est dorénavant la direction qui fera le suivi des dossiers et non les enseignants.

Au niveau des tolérances zéro, aucune modification.

Le carnet de conduite de l'élève servira à inscrire les infractions. Il y aura dorénavant 2 types d'infractions, soit mineure ou majeure. Les infractions mineures seront inscrites dans le cahier et remis aux parents à chaque cycle de 20 jours. Pour les infractions majeures, les parents recevront le carnet le soir même et devront le retourner dès le lendemain.

Pour les élèves récidivistes d'une infraction majeure, le droit au service de surveillance midi pourrait leur être retiré. S'il est impossible pour ces élèves d'aller dîner à la maison, madame Manon Turgeon propose un service de surveillance spéciale, au ratio réduit, qui serait offert au coût de 4\$ par jour.

Pour les repas congelés, plutôt que de les interdire, les parents demandent à ce qu'on inscrive que les repas congelés doivent être décongelés afin de nécessiter un chauffage de moins d'une minute.

**CE-12-13-65**

Il est PROPOSÉ par madame Lucie Piédalue, APPUYÉ par madame Isabelle Giard,

**D'ADOPTER** les règles de l'école avec les modifications proposées.

**Adopté à l'unanimité**

## 8. Liste d'effets scolaires

Madame Valérie Daigle nous présente les listes d'effets scolaires pour l'an prochain. En 3<sup>e</sup> année, les coûts atteignent 87,50 \$, mais nous maintenons notre décision de geler les frais à 85\$. La différence sera donc absorbée par l'école.

**CE-12-13-66**

Il est PROPOSÉ par monsieur Pascal Viscogliosi, APPUYÉ par monsieur Manuel Paços,

**D'ADOPTER** les liste telle que proposées.

**Adopté à l'unanimité**

## 9. Frais chargés aux parents

### 9.1. Surveillance-midi

Selon les résultats du sondage QES-WEB, l'heure du dîner est problématique. Certains enfants ne se sentent pas en sécurité sur la cour de récréation.

Afin de diminuer ce sentiment d'insécurité, il est proposé qu'une technicienne en éducation spécialisée soit engagée pour la période du midi au coût de 9 000 \$ par année. La moitié des coûts seront absorbés par le service de garde.

Les membres demandent d'être informés des prévisions budgétaires avant de prendre une décision. Nous passons donc directement au point 10 : Budget et prévisions.

C'est donc après adoption des prévisions budgétaires pour la prochaine année que nous revenons à ce point.

**CE-12-13-67**

Il est PROPOSÉ par monsieur Luc Touchette, APPUYÉ par monsieur Pascal Viscogliosi

**D'AUGMENTER** les frais de surveillance-midi de 10 \$ par enfant, afin de permettre l'embauche de l'intervenante.

**Adopté à l'unanimité**

### 9.2. Matériel périssable

CE-12-13-68

Il est PROPOSÉ par monsieur Danny Aubin, APPUYÉ par madame Mélanie Gélinas

**DE GELER** les frais maximum à 85 \$ par élève pour la prochaine année.

**Adopté à l'unanimité**

### 9.3. Activités

CE-12-13-69

Il est PROPOSÉ par madame Mélanie Gélinas, APPUYÉ par monsieur Luc Touchette

**DE CONSERVER** les mêmes coûts maximum pour les sorties scolaires pour la prochaine année, soit 50 \$ au préscolaire, 60 \$ au 1<sup>er</sup> cycle, 75 \$ au 2<sup>e</sup> cycle et 130 \$ au 3<sup>e</sup> cycle.

**Adopté à l'unanimité**

## 10. Budget et prévisions

Madame Valérie Daigle nous présente les prévisions budgétaires.

Les parents demandent à madame Valérie Daigle la possibilité de libérer le montant nécessaire à l'embauche d'une technicienne en éducation spécialisée pour l'heure du midi à même la préparation budgétaire présentée.

Comme il est possible qu'un montant soit attribué à cette dépense, les membres demandent le vote pour la proposition suivante :

Qu'un montant de 10 \$ par élève soit déboursé par l'école afin de couvrir une partie des frais d'embauche d'une technicienne en éducation spécialisée qui serait présente sur la cours d'école durant toute la période du dîner.

Le vote est effectué. 8 personnes sont en faveur de cette proposition et 2 personnes sont contre la proposition.

Madame Manon Arsenault nous informe d'une erreur dans le budget présenté lors de la dernière réunion. Des frais d'autobus avaient mal été calculés et par conséquent, il y a une légère hausse des montants prévus pour les frais chargés lors des sorties se déroulant durant les journées pédagogiques.

CE-12-13-70

Étant donné la majorité des voix, il est PROPOSÉ par monsieur Luc Touchette, APPUYÉ par madame Isabelle Giard

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires avec les modifications suggérées.

**Adopté à la majorité**

## 11. Dates et organisation de la campagne de financement automne 2013

Point reporté à la prochaine réunion.

## 12. Information de la direction

Point reporté à la prochaine réunion.

## 13. Rapport du délégué au comité de parent

Point reporté à la prochaine réunion.

## 14. Correspondance

Point reporté à la prochaine réunion.

## 15. Questions diverses et varia

Point reporté à la prochaine réunion.

## 16. Levée de l'assemblée

CE-12-13-71

Il est PROPOSÉ par madame Josée Laverdière, APPUYÉ par madame Isabelle Giard, **DE LEVER** l'assemblée à 21h05.

**Adopté à l'unanimité**